



AVIS DE MISE A DISPOSITION

Projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Amant-Tallende

Par arrêté n°24_001 en date du 11/03/2024, le Président de Mond'Arverne Communauté a engagé la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Amant-Tallende, ayant pour objet :

- La création d'une zone Ua* au lieu-dit « le Marand », dans la partie sud de l'actuelle zone Ua qui couvre le site ;
- La modification du règlement écrit pour autoriser, dans cette nouvelle zone Ua*, la sous-destination « hébergement ».

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés à la mairie de Saint-Amant-Tallende du 10 juin au 13 juillet 2024 inclus, afin que chacun puisse les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (<http://www.mond-arverne.fr>).

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre déposé en mairie à cet effet, pendant toute la durée de la mise à disposition. Elles pourront également être formulées à l'adresse suivante : mairie@saintamanttallende.fr